

Sèche-serviettes  
Solaire photovoltaïque  
Chauffage central  
Eau chaude sanitaire  
Aspirateurs centralisés  
Chauffage électrique  
Sèche-serviettes  
Solaire photovoltaïque  
Chauffage central  
Eau chaude sanitaire  
Aspirateurs centralisés



## Aspirez à la perfection

Sèche-serviettes  
Solaire photovoltaïque  
Chauffage central  
Eau chaude sanitaire  
Aspirateurs centralisés  
Chauffage électrique  
Sèche-serviettes  
Solaire photovoltaïque  
Chauffage central  
Eau chaude sanitaire  
Aspirateurs centralisés

**Aspiration centralisée**

Printemps 2015

Chauffage électrique  
Sèche-serviettes  
Solaire photovoltaïque  
Chauffage central  
Eau chaude sanitaire  
Aspirateurs centralisés



# Pourquoi SCDI ?

## Expérience et expertise

Nous proposons des aspirateurs centralisés depuis 1983! SCDI fut l'une des premières entreprises à proposer ce système en Suisse romande. Nous saurons donc vous conseiller au mieux.

## Proximité

Notre siège se situe à Siviriez, entre Lausanne et Fribourg. Nous travaillons avec plus de 300 installateurs réguliers dans toute la Suisse romande.

## Garantie

Vous bénéficiez de la garantie du fabricant, mais aussi de celle de SCDI Sàrl durant 2 ans. Cela signifie qu'en cas de problème, vous contactez SCDI ou votre installateur. Nul besoin d'appeler le fabricant. Nous agirons rapidement pour régler votre problème.

## Service après-vente

Nous gardons en stock des pièces de rechange durant de nombreuses années, afin de vous assurer un service de dépannage rapide.

## Innovation

Le catalogue complet SCDI est consultable sur internet. Vous pouvez commander vos accessoires en ligne et payer avec votre carte de crédit.



## De quoi s'agit-il ?

Une centrale d'aspiration puissante est installée au sous-sol ou dans le garage de votre maison. Un réseau de conduits parcourt l'intérieur de votre bâtiment afin de relier les prises d'aspiration à la centrale.

Grâce à la technologie sans fil Aldes®, il vous suffit de brancher le flexible à la prise, de le secouer et d'aspirer ! Toutes les poussières aspirées sont piégées dans le sac filtrant de 30 litres disposé dans la centrale d'aspiration.

### ① Une centrale d'aspiration

C'est le cœur du système :

- assure l'aspiration et la récupération des poussières.
- s'installe dans le garage ou le local technique.

### ② Un réseau de conduits

Parfaitement intégré dans le bâtiment :

- utilise des passages discrets, dans le neuf comme en rénovation.
- relie la centrale aux prises murales.



### ③ Les prises murales

Le flexible se connecte directement sur les prises murales. Leur design proche des prises électriques s'intègre parfaitement dans le décor. Faciles à installer, elles peuvent être montées à l'emplacement de votre choix.

### ④ Le flexible

Il se connecte directement aux prises d'aspiration murales et assure la liaison entre la prise et la canne d'aspiration.

Il mesure 7,5 m pour une maniabilité et une couverture optimales.

### ⑤ Un ensemble «poignée + brosse + canne»

Ergonomique et efficace, cet ensemble léger permet de traquer la poussière jusque dans les moindres recoins.

### ⑥ Plinthe ramasse-miettes

En appuyant avec le pied sur le bouton d'activation au sol, la plinthe ramasse-miettes s'ouvre et l'aspiration démarre. Ensuite, il vous suffit d'y pousser vos miettes et poussières avec votre balai.

## Vos avantages

### Confort d'utilisation

Le flexible et la canne sont très légers. Il n'y a pas de chariot à tirer. L'aspiration dans les escaliers devient presque agréable.

### Silence

La centrale étant hors de votre appartement, l'aspiration est silencieuse et les poussières ne voltigent pas.

### Puissance

Selon le modèle, l'aspiration varie de 1400 à 2800 watts !

### Hygiène et autonomie

Grâce au système de sacs, aucune poussière n'est rejetée lors de la vidange de la centrale. Chaque sac peut accumuler 10 kg de poussières, soit une autonomie de plusieurs mois !

### Nombreux accessoires disponibles (voir page 7)

### Facilité d'installation

Il n'y a pas de liaison filaire entre la centrale et les prises. Cela simplifie fortement l'installation.

# Centrales avec accessoires

Les 2 kits ci-dessous comprennent une centrale ainsi qu'un set d'accessoires. Les deux solutions bénéficient de la technologie Aldes sans fil. Cela signifie qu'il suffit de brancher le flexible à la prise puis de le secouer pour démarrer l'aspiration.

Demandez conseil à nos techniciens pour déterminer quelle centrale est adaptée à votre logement.



	Kit C.Cleaner Centrale et accessoires	Kit C.Power Centrale et accessoires
Référence	11071100	11071102
Prix en CHF TTC	<b>1590.-</b>	<b>2290.-</b>
Conseils SCDI	Adapté aux installations jusqu'à 3 prises. Parquet, carrelage, moquette simple, ...	Adapté aux installations de 4 prises ou plus. Parquet, carrelage, moquette épaisse, tapis, voiture, poils d'animaux, ...
Démarrage	Branchez le flexible et secouez	Branchez le flexible et secouez Bouton on/off sur la poignée
Puissance	1400 W	De 1400 à 2800 W
Tension / intensité	230 V / 6 A	230 V / 12 A max.
Débit max.	210 m³/h = 3500 l/min	210 m³/h = 3500 l/min
Choix de la puissance	non	3 modes pilotés depuis la poignée
Motorisation	1 moteur, by-pass à double turbine	2 moteurs, by-pass à double turbine
Niveau sonore de la centrale	65 dbA	58 dbA
Dimensions de la centrale	41 x 70 x 37 cm	41 x 78 x 37 cm
Poids	15 kg	17 kg
Sacs	Sac filtre, capacité 30 l	Sac filtre, capacité 30 l
Tableau de commande	oui	oui
Prise de service intégrée	oui	oui

Accessoires inclus :	Set d'accessoires C.Cleaner	Set d'accessoires C.Power
Tube flexible L = 7.50 m.	1	1
Support mural du tube flexible	1	-
Sac de rangement acces. et flex.	-	1
Poignée 2 en 1	1	-
Poignée 2 en 1 avec modulateur de puissance et marche/arrêt	-	1
Bras télescopique chromé	1	-
Bras télescopique brossé	-	1
Brosse clip & shine	1	1
Brosse Twinett	-	1
Lingettes Twinett	-	15
Brosse à parquet	-	1
Capteur plat	1	1
Suceur fin	1	1
Brosse ronde à rotule	1	1
Bague raccord d'accessoires	1	1
Sac filtre (30 litres)	2	2
Petite turbo brosse	-	1
Suceur fin flexible	-	1

# Accessoires

Si les accessoires livrés avec votre centrale ne vous suffisent pas, vous pouvez naturellement en acquérir d'autres. De plus, nous disposons encore d'accessoires pour les anciennes centrales d'aspiration Aldes Apxir que nous avons commercialisées entre 1990 et 2009. Si vous désirez acquérir un set de plusieurs accessoires, veuillez consulter notre site internet. En effet, nous proposons des ensembles d'accessoires à prix avantageux.

Le tableau ci-dessous vous indique, pour chaque accessoire, s'il convient aux aspirateurs actuels (Série C) ou aux anciennes générations (Apxir).



Accessoires désignation	Apxir	Serie C	Référence	Prix CHF hors TVA	Prix CHF incl. TVA
1 1 sac à poussières, 30 l., tissu	✓	✓	70084	23.15	25.00
2 Brosse tous sols, Clip & Shine, noire	✓	✓	70337	55.56	60.00
3 Patin feutré pour brosse clip & shine	✓	✓	70086	18.52	20.00
4 Brosse Twinett + 15 lingettes	✓	✓	70285	83.33	90.00
5 Boîte de 15 lingettes Twinett	✓	✓	70001	6.85	7.40
6 Boîte de 120 lingettes Net-Pipe	✓	✓	91079	16.20	17.50
7 Brosse pour parquets	✓	✓	11170526	46.30	50.00
8 Turbo brosse	✓	✓	70050	138.89	150.00
9 Petite turbo brosse	✓	✓	11170424	31.76	34.30
10 Brosse ronde à rotule, noire	✓	✓	70051	7.41	8.00
11 Capteur plat, noir	✓	✓	70052	7.41	8.00
12 Brosse pour radiateurs, noire	✓	✓	70053	7.41	8.00
13 Capteur fin noir	✓	✓	70054	5.00	5.40
14 Capteur fin flexible	✓	✓	70421	15.74	17.00
15 Tube télescopique standard chromé	✓	✓	11070083	33.33	36.00
16 Tube télescopique acier brossé	✓	✓	11071095	37.04	40.00
17 Tube fixe chromé pour canne d'aspirateur	✓	✓	70074	20.37	22.00
18 Flexible 7.5 mètres, gris/noir	✓	✓	11070072	111.11	120.00
19 Flexible 7.5 mètres, gris/noir (cde filaire) + poignée + bague emb.	✓	✓	11070381	120.37	130.00
20 Rallonge flexible 2.5 m, gris/noir	✓	✓	11070079	39.54	42.70
21 Embout mâle flexible -> prise	✓	✓	70075	15.09	16.30
22 Embout flexible -> poignée volumétrique Apxir	✓	✓	70073	12.96	14.00
23 Manchon flexible - flexible, Ø 32	✓	✓	70014	13.61	14.70
24 Bague raccord direct d'accessoire Apxir sur flexible	✓	✓	70092	7.96	8.60
24 Bague raccord direct sur petite poignée	✓	✓	11071088	7.96	8.60
25 Poignée volumétrique, Apxir	✓	✓	70062	129.63	140.00
26 Poignée de commande pour C.Cleaner/Booster	✓	✓	11071099	101.85	110.00
27 Poignée de commande pour C.Power	✓	✓	11071098	138.89	150.00
28 Petite poignée M/A pour C.Cleaner/Booster	✓	✓	11071097	31.76	34.30
29 Poignée plastique pour aspirateur à commande filaire	✓	✓	70076	20.09	21.70
30 Clip de fixation accessoires sur canne	✓	✓	70371	11.02	11.90
31 Crochet de rangement pour flexible 7.5 mètres	✓	✓	70070	7.04	7.60

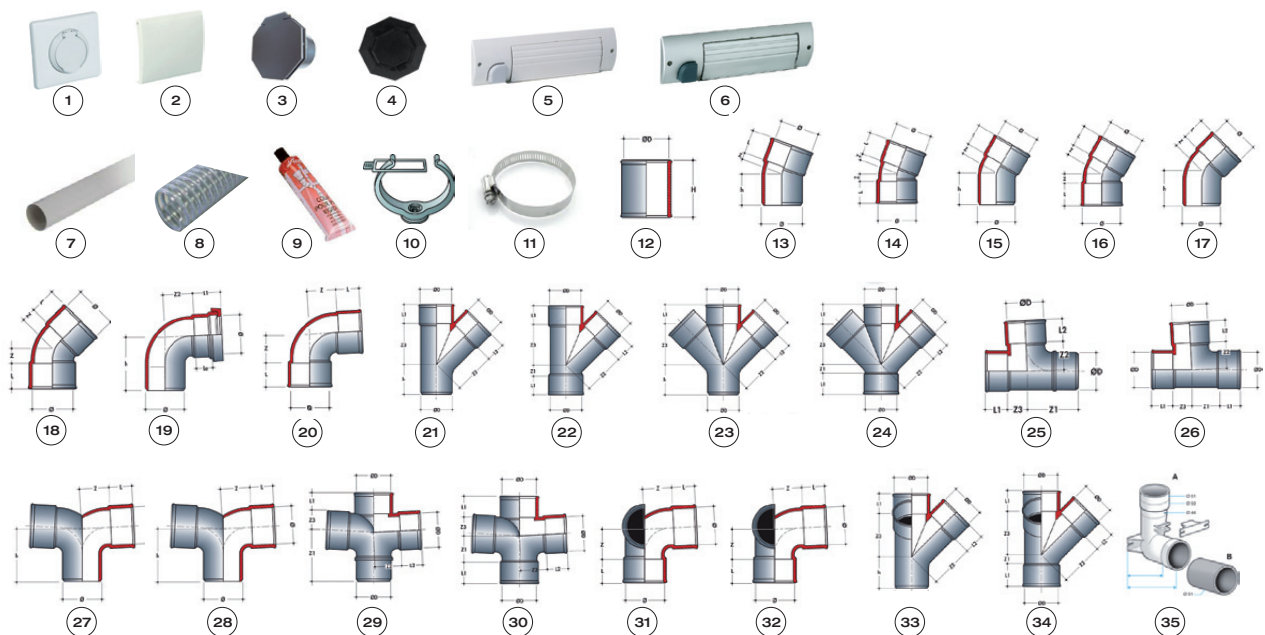
TVA: 8%. Tarif public indicatif non contractuel. En raison de l'évolution de la technique, sont réservées les possibilités de modifier le matériel et les prix, sans préavis. Vente selon nos conditions générales en vigueur au moment de la livraison.



## Matériel d'installation

Le réseau de conduits nécessite des tubes de 50 mm de diamètre intérieur. Le montage est facilité par notre tube semi-souple conçu spécialement pour la pose en dalle. De plus, aucune liaison électrique entre les prises et la centrale d'aspiration n'est nécessaire. La centrale est équipée d'un filtre spécial qui retient les poussières fines. L'installation d'un kit de refoulement n'est donc pas nécessaire.

Nous disposons en stock de tout le matériel dont vous avez besoin !



	Désignation	Référence	Prix CHF hors TVA	Prix CHF incl. TVA	
<b>Prises d'aspiration</b>	1 Prise CELIANE, blanche	70111	55.56	60.00	
	2 Prise d'aspiration murale NEO, blanche	11071110	38.61	41.70	
	3 Prise de service	70080	27.96	30.20	
	4 Prise de sol	70082	55.56	60.00	
	5 Plinthe ramasse-miettes blanche (liaison filaire)	70019	101.85	110.00	
	6 Plinthe ramasse-miettes argent (liaison filaire)	70020	129.63	140.00	
<b>Tubes et leurs accessoires</b>	7 Tube PVC, Ø 50 mm., L 4 m.	TD50	36.11	39.00	
	8 Tube Monoflex SAF, Ø 50 mm., le mètre linéaire	SAF50	11.85	12.80	
	8 Tube Monoflex SAF, Ø 50 mm., rouleau de 25 m.	SAF 50Rx	296.3	320.00	
	9 Colle spéciale PVC, tube de 125 gr.	TSON	17.59	19.00	
	10 Collier lyre et attache, Ø 50 mm.	CO50+AC50	3.24	3.50	
	11 Collier à crémaillère 50-70 / 9 mm., chromé	srb50	1.85	2.00	
<b>Coudes et dériviions</b>	12 Manchon lisse, Ø 50 mm.	KJ-50	3.70	4.00	
	13 Coude 20°, MF	CJ2-50	8.70	9.40	
	14 Coude 20°, FF	CJ22-50	8.70	9.40	
	15 Coude 30°, MF	CJ3-50	8.15	8.80	
	16 Coude 30°, FF	CJ33-50	8.15	8.80	
	17 Coude 45°, MF	CJ4-50	7.59	8.20	
	18 Coude 45°, FF	CJ44-50	7.59	8.20	
	19 Coude 88°30, MF	CJ8-50	8.98	9.70	
	20 Coude 88°30, FF	CJ88-50	8.98	9.70	
	21 Culotte embr. 45°, FFM	BJ14-50	13.15	14.20	
	22 Culotte embr. 45°, FFF	BJ144-50	13.15	14.20	
	23 Culotte embr. dble à plat, 45°, 3F1M	RJ14-50	20.93	22.60	
	24 Culotte embr. dble à plat, 45°, 4F	RJ144-50	20.93	22.60	
	25 Té pied de biche, 88°30, FFM	TJ18-50	18.98	20.50	
	26 Té pied de biche, 88°30, FFF	TJ188-50	18.98	20.50	
	27 Coude dble à plat, 88°30, FFM	OJ8-50	35.28	38.10	
	28 Coude dble à plat, 88°30, FFF	OJ88-50	35.28	38.10	
	29 Croix pied de biche, 88°30, 3F1M	EJ18-50	46.20	49.90	
	30 Croix pied de biche, 88°30, 4F	EJ188-50	46.20	49.90	
	31 Coude dble équ., 88°30, FFM	CEJ88MF-50	44.54	48.10	
	32 Coude dble équ., 88°30, FFF	CEJ88-50	41.94	45.30	
	33 Culotte embr. dble équ., 45°, 3F1M	AJ14-50	36.85	39.80	
	34 Culotte embr. dble équ., 45°, 4F	AJ144-50	33.61	36.30	
		Bouchons de nettoyage, Ø 50 mm.	FJ-50	4.91	5.30
		35 Té contreprise pour cde sans fil	70061	27.78	30.00

TVA : 8%. Tarif public indicatif non contractuel. En raison de l'évolution de la technique, sont réservées les possibilités de modifier le matériel et les prix, sans préavis. Vente selon nos conditions générales en vigueur au moment de la livraison.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE SCDI SÀRL ET SCDI SOLAR SA

**Avis important: le client est expressément rendu attentif aux spécificités particulières des articles 18 à 21.**

### Commandes et prix

1. Toutes les commandes sont fermes et soumises aux conditions générales actuelles. Elles engagent l'acheteur et également son mandataire si celui-ci a signé la commande. Les prix s'entendent TVA comprise, sans déduction quelconque, matériel pris chez le vendeur, au siège de la société ou à l'un de ses entrepôts. L'envoi de tarifs ne constitue pas une offre ferme, les prix pouvant être modifiés.

Le retour de marchandises (produits standards simples) sans faute du vendeur, est à charge de l'acheteur, et doit être préalablement accepté par le vendeur. Il entraînera une facturation pour la remise en stock ou remise en état, y compris pour l'emballage d'origine. Le montant de ces frais sera au minimum de 20% de la valeur facturée et sera fixé après retour et constat de l'état de la marchandise.

Les marchandises réalisées sur mesure (p. ex. radiateurs décoratifs), ou ayant nécessité une étude (ventilation, aspiration centrale, solaire,...) ou relatives à des projets importants (> 30'000 CHF) ne peuvent pas être retournées.

### Livraisons, frais et transport

2. Tous les frais accessoires, en particulier frais de transport et d'emballage, sont à la charge de l'acheteur, à moins que le contraire n'ait été expressément prévu dans le contrat. La marchandise doit être contrôlée dès réception, par le destinataire. Les éventuels dégâts survenus pendant le transport, si celui-ci est organisé par le vendeur, doivent être annoncés par écrit dans les trois jours, faute de quoi ils ne seront pas couverts.

### Conditions de paiement et prix

3. L'acheteur s'engage à payer le prix fixé et à la date prévue. Toute disposition contraire n'est valable que si elle est convenue par écrit. Les escomptes indûment déduits seront refacturés.
4. Si l'acheteur n'observe pas les conditions de paiement prévues, il devra des intérêts moratoires au taux de 6% l'an.
5. L'acheteur n'est pas autorisé à suspendre ou à réduire les paiements pour cause de réclamation quelconque ou de prétentions non reconnues par le vendeur. SCDI se réserve le droit de modifier sans préavis les listes de prix publics.

### Délai de livraison

6. Les délais de livraison ont un caractère indicatif. Le vendeur s'engage, dans la mesure du possible, à livrer le matériel à la date prévue.
7. L'acheteur s'engage à prendre livraison du matériel dès que le vendeur lui aura indiqué sa disponibilité.
8. Le vendeur est autorisé à retarder le délai de livraison convenu :
  - lorsque d'anciennes factures sont encore en souffrance
  - en cas de circonstances de tout genre, sans qu'il y ait faute de la part du vendeur, se présentant chez lui ou chez ses fournisseurs, soit par exemple, guerre, révolution, grève, boycottage, incendies, inondations, retard de production de l'usine, etc.
9. Un retard de livraison qui ne dépasse pas 6 mois ne donne à l'acheteur ni le droit de résilier sa commande, ni celui de réclamer une indemnité pour le dommage direct ou indirect causé par le retard. L'annulation du contrat après ce délai se fera par écrit.

### Garantie

10. Le vendeur garantit le parfait état du matériel, à partir de sa date de livraison. Toute réclamation doit être faite par écrit, dans les huit jours. En cas de défectuosité, le produit doit être ramené, franco de port, au siège du vendeur ou de ses agences, pour un examen technique en vue de la détermination de la garantie. Si les dimensions de l'objet ou son mode d'installation ne permettent pas cet envoi, le vendeur se réserve la possibilité de le faire examiner sur le lieu de l'installation, limité au territoire suisse, par son service technique ou par un mandataire de son choix.
11. La durée de garantie générale est de 2 ans, sauf mention d'une durée différente inscrite dans le contrat (facture). Les garanties supplémentaires des fabricants n'engagent pas SCDI.

La garantie s'applique pour des appareils utilisés et installés conformément aux instructions remises avec la marchandise, aux règles de l'art, et aux prescriptions en vigueur. Si un produit vendu présente des défauts de fonctionnement pendant la période de garantie, le vendeur choisira de réparer ou de remplacer le produit défectueux.

La garantie consiste en la fourniture des pièces ou produits reconnus défectueux, au siège de la société ou à l'une de ses succursales. Les pièces ou produits défectueux, couverts par la garantie, doivent être renvoyés au vendeur, franco de port.

12. La garantie du vendeur ne s'étend pas :
  - à l'usure normale due au fonctionnement régulier des appareils,
  - à la détérioration du matériel due à un défaut d'entretien, à des accidents causés par un manque de soins de l'acheteur, à tous les dégâts causés par la négligence lors du montage ou à l'occasion de réparations effectuées par des personnes non habilitées par le vendeur.

13. Lorsque l'acheteur constate un défaut de fabrication ou de fonctionnement, couvert par la garantie du vendeur, il doit en aviser immédiatement le vendeur. Les interventions de réparation ou le remplacement des produits, pendant le délai de garantie, ne prolongent pas la durée initiale de la garantie.

14. La condition exclusive de la garantie du vendeur est que l'acheteur respecte les obligations contractuelles qui lui incombent, notamment l'exécution de ses obligations de paiement.

### Matériel de surveillance, d'alarme

16. Le client reconnaît que SCDI et l'installateur ne peuvent pas être tenus responsables pour des dommages liés au non-fonctionnement de l'appareil, en particulier pour des dommages résultant d'un cambriolage. En outre, le client s'engage à ne pas initier de procédures juridiques à l'encontre de SCDI et de l'installateur en raison d'un cambriolage, d'une effraction ou de tout autre acte malveillant.

### Produits de domotique

17. Le client reconnaît que SCDI et l'installateur ne peuvent pas être tenus responsables pour des dommages liés au non-fonctionnement d'un équipement de domotique (programmation, gestion à distance par téléphone, thermostats, régulation, télécommandes, etc.). En outre, le client s'engage à ne pas initier de procédures juridiques à l'encontre de SCDI et de l'installateur en raison d'un tel non-fonctionnement.

### Installations solaires

18. SCDI fournit du matériel solaire thermique et photovoltaïque. En raison des spécificités cantonales et communales, il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que le matériel peut donner droit à une éventuelle subvention, économie d'impôt ou à tout autre avantage de ce type. SCDI et ses partenaires ne sont pas responsables de l'octroi de subventions, de déductions fiscales ou du prix de rachat de l'électricité (RPC, Swissgrid).

19. Le matériel est garanti 2 années. Les garanties spécifiques annoncées par les fabricants (panneaux solaires, onduleurs, ...) sont de leur responsabilité propre et n'engagent en aucun cas SCDI. En cas de disparition ou de défaillance de ceux-ci, SCDI ne peut être tenue responsable.

20. Si les conditions de paiement ne sont pas mentionnées dans le contrat, un acompte au moment de la commande de 30% est demandé afin de valider la commande. Le solde doit être payé 14 jours avant la livraison. L'acheteur assume la responsabilité du matériel dès la livraison chez lui ou dès l'enlèvement par ses soins. Il s'assure contre le risque de vol ou contre tout autre risque durant le montage.

### Travaux d'installation effectués par des sociétés tierces

21. Le client est rendu attentif au fait que les travaux d'installation restent sous la responsabilité intégrale des sociétés partenaires mandatées, même lorsque SCDI se charge de refacturer leurs prestations. En aucun cas SCDI ne peut être tenue responsable des éventuels litiges avec une société partenaire (prestation, droit du travail, sécurité, ...). Exemple: travaux d'installation d'une centrale solaire ou de radiateurs.

### Non-paiement de l'acheteur

22. En cas de non-paiement par l'acheteur dans le délai prévu par le contrat, le vendeur peut, à son choix, et sans préavis :
  - suspendre les services en cours,
  - réclamer l'exécution du contrat et demander des intérêts moratoires selon l'article 4 ci-dessus,
  - résilier la vente avec effet immédiat et demander des dommages-intérêts résultant de la caducité du contrat.Dans ce dernier cas le vendeur peut retirer le matériel chez l'acheteur, tous les frais de démontage, de transport et de remise à neuf étant à la charge de l'acheteur.

### Réserve de propriété

23. Jusqu'à paiement complet du prix, les appareils vendus restent la propriété du vendeur. Ce dernier sera expressément autorisé à faire inscrire ce contrat au registre des pactes de réserve de propriété au domicile de l'acheteur.

### Reconnaissance de dette

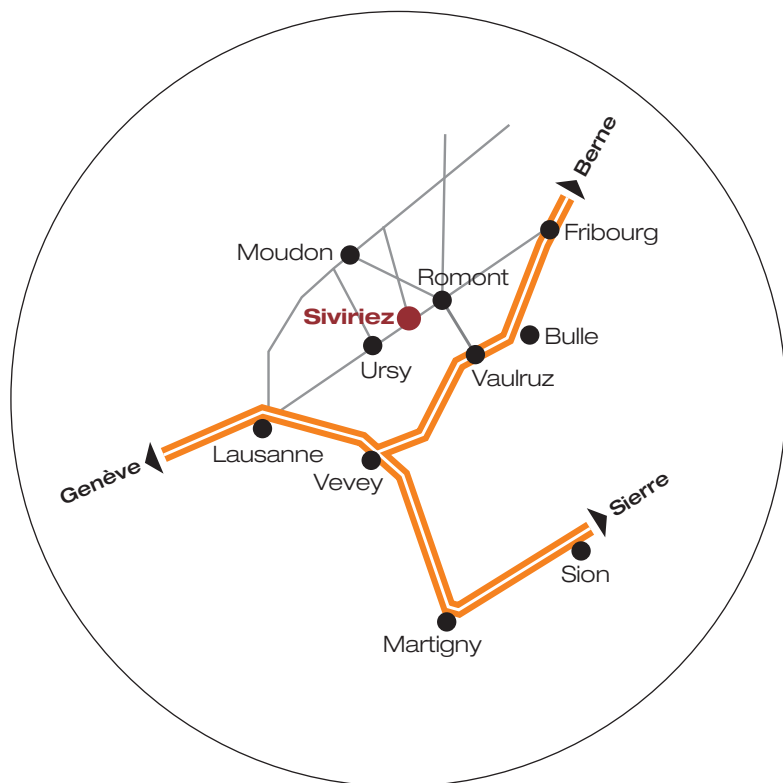
24. La présente convention vaut reconnaissance de dette au sens de la loi (LPDF).

### Droit applicable et Tribunaux compétents

25. Ces conditions remplacent toutes les précédentes et sont valables à partir du 01.01.2012. Le droit suisse est applicable. Les tribunaux compétents seront ceux du domicile du vendeur, à savoir les tribunaux ordinaires du canton de Fribourg. L'acheteur déclare expressément consentir à cette prorogation de for. Le recours au Tribunal fédéral est réservé.

jan 2015/942





**Société pour le Chauffage  
Domestique et Industriel**

SCDI Sàrl  
Route d'Ursy 7  
CH-1678 Siviriez  
Tél. +41 (0)26 656 90 30  
Fax +41 (0)26 656 90 39  
info@scdi.ch  
[www.scdi.ch](http://www.scdi.ch)

Du lundi au vendredi: 7h30-12h00 / 13h30-17h00

- Sèche-serviettes
- Solaire photovoltaïque
- Chauffage central
- Eau chaude sanitaire
- Aspirateurs centralisés
- Chauffage électrique
- Sèche-serviettes
- Solaire photovoltaïque
- Chauffage central
- Eau chaude sanitaire
- Aspirateurs centralisés**
- Chauffage électrique
- Sèche-serviettes
- Solaire photovoltaïque
- Chauffage central
- Eau chaude sanitaire
- Aspirateurs centralisés
- Chauffage électrique
- Sèche-serviettes
- Solaire photovoltaïque
- Chauffage central
- Eau chaude sanitaire
- Aspirateurs centralisés
- Chauffage électrique
- Sèche-serviettes
- Solaire photovoltaïque
- Chauffage central
- Eau chaude sanitaire
- Aspirateurs centralisés
- Chauffage électrique
- Sèche-serviettes
- Solaire photovoltaïque
- Chauffage central
- Eau chaude sanitaire
- Aspirateurs centralisés
- Chauffage électrique
- Sèche-serviettes
- Solaire photovoltaïque
- Chauffage central
- Eau chaude sanitaire
- Aspirateurs centralisés